

## CHAPITRE II.—CONSTITUTION ET GOUVERNEMENT\*

### SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
<b>Partie I.—La Constitution du Canada....</b>	78	<b>Partie III.—Fonctions de l'adminis-</b>	
<b>Partie II.—Rouages du gouvernement....</b>	83	<b>tration fédérale.....</b>	124
<b>SECTION 1. GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.....</b>	83	<b>SECTION 1. ADMINISTRATION FINANCIÈRE...</b>	124
Sous-section 1. Le pouvoir exécutif.....	83	<b>SECTION 2. MINISTÈRES, OFFICES, COMMIS-</b>	
Sous-section 2. Le pouvoir législatif.....	89	<b>SIONS, ETC.....</b>	129
Sous-section 3. Le pouvoir judiciaire....	101	<b>SECTION 3. SOCIÉTÉS DE LA COURONNE....</b>	140
<b>SECTION 2. GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX</b>		<b>SECTION 4. LOIS APPLIQUÉES PAR LES MI-</b>	
<b>ET TERRITORIAUX.....</b>	104	<b>NISTÈRES FÉDÉRAUX.....</b>	150
Sous-section 1. Terre-Neuve.....	105	<b>Partie IV.—L'emploi dans les gouverne-</b>	
Sous-section 2. Île-du-Prince-Édouard...	105	<b>ments fédéral et provinciaux.....</b>	155
Sous-section 3. Nouvelle-Écosse.....	106	<b>Partie V.—Relations extérieures.....</b>	169
Sous-section 4. Nouveau-Brunswick.....	108	<b>SECTION 1. REPRÉSENTATION DIPLOMATI-</b>	
Sous-section 5. Québec.....	109	<b>QUE, 30 AVRIL 1965.....</b>	170
Sous-section 6. Ontario.....	111	<b>SECTION 2. ACTIVITÉ INTERNATIONALE,</b>	
Sous-section 7. Manitoba.....	112	<b>1964-1965.....</b>	175
Sous-section 8. Saskatchewan.....	113	Sous-section 1. Le Canada et le Common-	
Sous-section 9. Alberta.....	114	<b>wealth.....</b>	175
Sous-section 10. Colombie-Britannique...	115	Sous-section 2. Le Canada et les Nations	
Sous-section 11. Yukon et Territoires du		<b>Unies.....</b>	176
Nord-Ouest.....	116	Sous-section 3. Le Canada et l'Organisa-	
<b>SECTION 3. GOUVERNEMENT MUNICIPAL....</b>	118	<b>tion du Traité de l'Atlantique Nord...</b>	183
<b>SECTION 4. COMMISSIONS ROYALES FÉDÉ-</b>		Sous-section 4. Les programmes d'aide du	
<b>RALES ET PROVINCIALES.....</b>	123	<b>Canada à l'étranger.....</b>	185
		Sous-section 5. Organisation pour la co-	
		<b>opération et le développement écono-</b>	188
		<b>miques.....</b>	

*On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

### PARTIE I.—LA CONSTITUTION DU CANADA

L'État fédératif canadien, qui comprend aujourd'hui dix provinces et deux vastes territoires septentrionaux, a été créé il y a 97 ans lors de l'adoption par le Parlement du Royaume-Uni, le 29 mars 1867, de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. S'inspirant dans une large mesure des Soixante-Douze Résolutions rédigées à Québec en 1864 par les Pères de la Confédération, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 prévoyait l'union fédérale des trois provinces de l'Amérique du Nord britannique (Canada, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse) dans un dominion portant le nom de «Canada».

Bien que la nouvelle nation qui prit naissance le 1<sup>er</sup> juillet 1867 formât une fédération composée de quatre provinces: (Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse), l'article 146 de la loi prévoyait l'entrée dans l'Union des colonies de la Couronne de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve sur l'Atlantique et de la colonie unie (1866) de l'île et de la terre ferme de la Colombie-Britannique sur le Pacifique, ainsi que de l'immense étendue de territoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans le Nord-Ouest connue sous le nom de «Terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest». A la suite de la négociation d'un accord prévoyant la cession à la

\* Sauf indication contraire, les renseignements contenus dans le présent chapitre ont été mis à jour jusqu'au 30 avril 1965. Certains changements intervenus entre cette date et celle de la mise sous presse seront indiqués dans l'Appendice du présent volume. De même, les nominations officielles annoncées jusqu'à cette dernière date se trouveront au chapitre XXVII (voir l'Index).